

COMMUNE DE LA PIERRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 29 aout 2017

L'an deux mil dix-sept, le 29 aout, le Conseil Municipal de la commune de La Pierre, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M Jean-Yves GAYET, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 aout 2017

Nombre de Conseillers en exercice 11
Nombre de Conseillers présents : 8
Nombre de Conseillers votants : 8

PRESENTS: GAYET JY / GENTY I / JACOB E. / DORIOL P / CHARLES C / POMMIER C / VAGLIO-PRET D / FIORIOLLO K.

ABSENTS : DUFRESNE S. / KARA V. / GODINHO B

Mme Ilona GENTY a été élue secrétaire.

Modification des horaires des agents suite à la modification du temps scolaire

Le Maire rappelle la modification des rythmes scolaires concertée et mise en place en juillet 2017, pour la rentrée scolaire 2017-2018 (délibération 2017 / 22). Cette modification de l'organisation des temps scolaires a eu pour incidence de modifier les horaires de classe, mais aussi du périscolaire et de la garderie. Ceci entraîne de facto une nouvelle organisation au sein de l'équipe des agents municipaux.

Une nouvelle organisation a été trouvée, lors de réunions début juillet 2017, nouvelle organisation qui impacte légèrement le volume d'heures, mais surtout l'organisation du temps pour les titulaires suivants : Elodie BRUNET-CHRIPAZ, Christine DOVAL, Nathalie FELTEN, Martine MONTEIRO et Carole PAQUIER. Sur ces 5 agents, Christine DOVAL, Nathalie FELTEN et Carole PAQUIER voient leur volume horaire modifié. Cette nouvelle organisation est destinée à être réévaluée en décembre, suivant la fréquentation ou non de la garderie proposée aux parents le mercredi matin.

Dans ce cadre, et en attendant la pérennisation ou non de la garderie du mercredi décidée fin décembre, il est proposé de rémunérer Christine DOVAL en heures complémentaires (passage de 31,68h par semaine à 34,76h par semaine), ainsi que Nathalie FELTEN (passage de 32h par semaine à 32,35h par semaine). Il est aussi proposé de pouvoir diminuer légèrement le temps de travail de Carole PAQUIER, de 7,35h par semaine à 7,22h par semaine.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à apporter ces modifications de temps de travail, et donc de traitement, pour les agents concernées.

Diagnostic d'éclairage public et transfert de compétences au SEDI

Monsieur le Maire rappelle que le SEDI développe un programme expérimental de diagnostic Eclairage public. Ce programme prévoit l'analyse technique et financière du réseau d'éclairage public, par un bureau d'étude externe et permettra d'avoir une vision en coût global (investissement + fonctionnement) de ce poste budgétaire.

Ce diagnostic a pour but d'établir un état des lieux du patrimoine (points lumineux, armoires de commande...), des recommandations d'améliorations et de mise en conformité et se concrétisera par un programme d'actions pluriannuel. Les différentes actions à engager seront hiérarchisées et chiffrées afin de constituer une aide à la décision qui permettra la mise en œuvre d'une gestion énergétique optimale du réseau d'éclairage public. Ce programme prévoit également d'établir la cartographie informatique du réseau et la réalisation d'études d'éclairement sur tout ou partie de la commune. Le SEDI prend en charge 80% du financement de cette opération. La commune assumera la part non financée par le SEDI, à laquelle s'ajouteront les frais de maîtrise d'ouvrage fixés par délibération n° 329 du conseil syndical du 05/07/2010 à 6% du montant HT de l'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune demande son intégration dans ce programme.

COMMUNE DE LA PIERRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, demande que la commune de La Pierre soit intégrée au programme expérimental d'audit énergétique développé par le SEDI, pour la mission de base + Eclairage (Points lumineux, Armoires de commandes, Cartographie numérique du réseau d'éclairage public, Etude d'éclairage). **Il autorise** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

Convention avec la commune de Champ-près-Frogès concernant l'appel d'offres pour la restauration scolaire

Le Maire rappelle, qu'à partir de janvier 2018, l'entreprise Elios qui assurait les repas de la cantine cessera son activité sur la commune, de même que dans la commune de Champ-près-Frogès.

Les communes de La Pierre et de Champ-près-Frogès se trouvant dans le même cas, et dans le même contexte en ce qui concerne leur cuisine et leurs locaux de restauration respectifs, il a été proposé de travailler à un appel d'offres conjoint.

Une convention entre les deux communes a été préparée, permettant de travailler conjointement à un appel d'offres commun, même si par la suite la gestion de la livraison respective des repas sera assurée individuellement par chaque commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer cette convention avec la commune de Champ-près-Frogès, et de permettre ainsi de lancer une consultation pour la livraison des repas scolaires à partir de janvier 2018.

Décision modificative n° 1

Afin de pouvoir honorer deux factures, il est proposé de transférer des crédits comme suit :

- 120 € sur le compte 6748 (Subventions exceptionnelles de fonctionnement / Fonctionnement)
- 5495 € vers le compte 2315 – 14 (aménagement du parking / Investissement).

Ces crédits, d'un total de 5615 €, seront pris sur le compte 739223, sur lequel étaient prévus 20 000 € pour le FPIC, qui se retrouve excédentaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'approuver la DM n°1.

Le secrétaire

Le Maire